

L'IDEE DE DEMOCRATIE ELECTRONIQUE ORIGINES, VISIONS, QUESTIONS

Thierry Vedel

Paru dans *Le désenchantement démocratique*, Perrineau Pascal (dir).
La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 2003, p. 243-266.

INTRODUCTION : UN DISCOURS PROTEIFORME

L'idée que les technologies de communication puissent être un instrument de progrès politique n'est pas nouvelle. Au 19^{ème} siècle, les saint-simoniens voyaient dans le télégraphe un moyen de l'association universelle, réalisant la communion entre l'Orient et l'Occident. Lors de sa naissance, on imaginait que la télévision mettrait le savoir à la portée de tous et élargirait l'espace public. Aujourd'hui, alors que divers signes attestent d'un malaise du politique, c'est l'internet qui suscite l'espoir d'une rénovation de nos systèmes politiques. En fluidifiant la circulation de l'information et en facilitant l'interaction des individus, les réseaux électroniques permettraient aux citoyens de participer plus activement à la vie de la cité et annonceraient une démocratie revitalisée : la démocratie électronique.

Interroger cette notion n'est pas une tâche aisée. Idée ou vision plus que théorie, elle résulte d'un discours protéiforme et relativement disparate sur les applications, expériences, initiatives et projets dont l'internet fait l'objet dans le domaine politique. Ce discours émane de multiples sources : activistes, entreprises commerciales, institutions gouvernementales et élus, essayistes et universitaires engagés, presse spécialisée, associations. Il fait apparaître des variantes nationales (Hagen, 1996): fortement imprégné d'idéaux communautaristes aux Etats-Unis, il est en Europe davantage centré sur l'Etat. On peut néanmoins en tracer les origines et les diverses strates depuis l'apparition de l'ordinateur, en repérer les axes structurants, enfin en souligner les fragilités¹. Car si l'idée de démocratie électronique semble offrir certaines solutions techniques, elle ne traite que partiellement les problèmes qu'a repérés depuis longtemps la théorie de la démocratie.

ORIGINES : LES TROIS AGES DE LA DEMOCRATIE ELECTRONIQUE²

L'idée de démocratie électronique n'est pas apparue avec l'internet, mais s'est développée progressivement depuis la seconde guerre mondiale et l'invention de l'ordinateur. On peut distinguer plusieurs phases dans cette maturation qui dépendent d'une part de l'état de la technique à un moment donné, d'autre part de l'évolution de la perception des problèmes de la démocratie. En fonction des contextes socio-politiques et des technologies de l'information et de la communication (TIC) disponibles, l'idée de démocratie électronique a ainsi connu trois strates principales au cours des cinquante dernières années (voir tableau 1).

¹ Outre les ouvrages et articles qu'on trouvera en références, mon analyse du discours sur la démocratie électronique s'est appuyée sur un ensemble de sites web listés en annexe.

² Cette section est une version remaniée d'un texte inédit écrit avec Pierre Chambat.

Les années 1950 : la cybernétique et la machine à gouverner

La première période est dominée par une préoccupation principale : en quoi l'informatique peut-elle contribuer à un pilotage rationnel des sociétés et être mise au service d'une politique échappant aux passions des hommes. Alors qu'au sortir de la guerre et de son cortège d'horreurs, on s'efforce de reconstruire un monde échappant aux aberrations et errements humains, les premiers véritables ordinateurs apparaissent. La conjonction de ces deux événements donne naissance au modèle cybernétique, popularisé par le livre de Norbert Wiener *Cybernetics, or Control and Communications in the Animal and the Machine*, paru en 1948 (et traduit en français en 1952). La cybernétique est d'abord une métaphore permettant – grâce à la formalisation des flux d'information à l'intérieur d'un système ou entre celui-ci et son environnement et à des notions telle que le feed-back –, d'expliquer tout organisme vivant, de l'être humain aux organisations sociales. Le modèle cybernétique porte également en lui une promesse d'orthopédie sociale (Breton 1992 ; Neveu, 1997) : on imagine que de gigantesques ordinateurs, capables de traiter des centaines de milliers de données, réduiront les blocages des appareils administratifs et remplaceront des hommes dont les facultés d'appréhension sont limitées et qui sont davantage portés à la discussion stérile qu'au calcul logique. C'est le thème de la machine à gouverner, grâce à laquelle il sera possible de conduire rationnellement les processus humains et de « suppléer à l'insuffisance aujourd'hui patente des têtes et des appareils coutumiers de la politique »³. Le thème est orwellien, mais il rejoint aussi le vieil argument sophistique élevé par Socrate contre le principe du tirage au sort des magistrats dans la démocratie athénienne (Mogens, 1993, p. 274-275).

Technisation et professionnalisation *versus* droit égal de tout citoyen à la direction politique, le thème du pilotage rationnel des sociétés connaît une double descendance. D'une part, l'approche systémique⁴ qui réduit le politique – considéré comme une boîte noire, purgé de tout conflit idéologique et voué au maintien de son équilibre – à un problème pratique de relations entre un système et son environnement, autrement dit de communication. D'autre part, le mouvement de planification et de rationalisation des choix publics, qui vise, en s'appuyant sur l'informatique, à doter l'Etat d'outils efficaces d'aide à la décision et qui conduit à la mise en œuvre du *Planning-Programming-Budgeting-System* (PPBS) aux Etats-Unis et à la Rationalisation des Choix Budgétaires (RCB) en France⁵.

L'approche cybernétique s'éteindra peu à peu à la fin des années 1960. Elle est soumise à de nombreuses et vives critiques qui soulignent la conception simpliste du politique sur laquelle elle s'appuie ainsi que sa fonction idéologique. Pour Meynaud (1964), la politique possède une complexité que la technique ne peut réduire, et à l'inverse, il peut y avoir politisation de la technique. Habermas (1968) voit dans le fantasme cybernétique d'une autostabilisation des sociétés une idéologie technocratique. Pour lui, la "scientification" de la politique est dangereuse car, confondant la maîtrise technique des problèmes (le pouvoir de disposer techniquement des choses) et le jugement politique issu d'une libre discussion entre les citoyens, elle conduit à la dépolitisation de l'opinion publique. Dans une autre perspective, au moment où l'on commence à passer à l'informatique distribuée (i.e. en réseau), Jamous et Grémion (1978) montrent comment l'informatisation ne peut s'envisager que dans une

³ F. Dubarle, "Vers la machine à gouverner", *Le Monde*, 28 décembre 1948. Cité par Breton et Proulx (1993, p. 99).

⁴ Illustrée notamment par les travaux de Karl Deutsch sur les systèmes d'information (*The Nerves of Government*, 1963) ou le cadre d'analyse politique proposé par David Easton (*A Framework for Political Analysis*, 1965).

⁵ Le PPBS est appliqué à toutes les administrations publiques par décision du président Johnson en 1965. En France, c'est en 1968 que la RCB est lancée par le gouvernement. Neveu (1997, p. 31) y voit une « conjugaison de la logique rationnelle d'une bureaucratie weberienne dotée de plus d'expertise et du fantasme de réduire l'acte politique par excellence qu'est le budget de l'Etat à un choix indiscutable parce que fondé sur la science ou une vision du politique ramené à un processus "objectif" de calcul coût-avantage ».

relation dialectique de la technique au socio-politique et soulignent la résistance des organisations sociales à la greffe informatique.

Les années 1970 : les réseaux locaux et la télé démocratie

Le second âge de la démocratie électronique se caractérise par un déplacement de l'objet, du cadre et des approches. On assiste au développement de réseaux câblés de télévision qui sont volontiers perçus comme des médias locaux pouvant être mis au service de communautés locales, tandis que les balbutiements de la vidéo suscitent l'espoir d'une démocratisation de la production de l'information. Le cadre change également: du centre étatique et de sa capacité décisionnelle, l'attention se déplace vers la périphérie et les impacts des TIC sur la société civile et, en particulier, sur l'engagement civique au plan local. Quant à la démarche, elle privilégie la communication horizontale et *bottom-up* sur l'approche antérieure *top-down*. Alors que l'informatique sort progressivement des laboratoires et des universités, les chercheurs commencent à s'intéresser à l'appropriation des TIC par les citoyens, et en particulier, aux conditions de formation d'une culture technique de masse. Dans le contexte social et intellectuel de l'après 1968, marqué par un retour au terrain, à la lutte sociale sur des fronts nouveaux (théorisée ensuite sous le label des nouveaux mouvements sociaux), cette préoccupation se traduit par la mise en œuvre d'expérimentations visant à mettre les TIC "au service du peuple" dans une perspective d'innovation civique et de changement social par le bas.

De nombreuses expériences de télé démocratie voient alors le jour dans deux directions principales. La première, qui ouvre un débat sur les formes de la démocratie (plébiscitaire-populiste/délibérative-représentative), consiste à utiliser les réseaux locaux pour établir de nouvelles relations entre citoyens et élus. S'appuyant sur la relative interactivité offerte par les réseaux câblés de télévision, divers projets (*Minerva* dans le New Jersey⁶, *Qube* à Columbus, *Hawai Televote*) tentent de mettre en œuvre des mécanismes de participation des citoyens aux décisions publiques: retransmission des séances du conseil municipal, débats entre citoyens, premières tentatives de consultations instantanées⁷.

L'autre orientation, plus communautariste, s'intéresse davantage à la capacité des TIC à créer du lien social et à renforcer les identités locales. Dans l'esprit des thèses d'Illich (1973) et de Schumacher (1973) qui promeuvent une technologie décentralisée, conviviale, écologique, à échelle humaine, elle donne naissance dans les années 1970 au mouvement des *community networks* (dont l'un des plus connus est le *Community Memory System* de San Francisco) qui se propose de vivifier les relations entre les habitants d'une même ville. Elle se prolonge, dans les années 1980, dans le mouvement des *free-nets* dont le but est de favoriser l'échange direct d'informations entre individus, en dehors des canaux d'information institutionnels ou commerciaux, et ainsi de constituer une sorte de service public (dans le sens de par et pour le public) de l'information (Kubicek and Wagner, 1998).

Ce second âge de la démocratie électronique est surtout vivace aux Etats-Unis. En Europe, il connaît un écho moins fort et plus tardif. La vidéo légère et les réseaux câblés y suscitent également l'espoir d'une communication sociale émancipée de la tutelle étatique et de l'émergence de canaux d'information communautaires⁸. En France, le plan télématique (1978) puis dans une moindre mesure le plan câble (1982), donnent lieu à diverses

⁶ Expérience visant à reconstituer électroniquement les conditions de participation démocratique selon le modèle grec, dont l'un des promoteurs était Amitai Etzioni, admirateur des Kibboutz et animateur du mouvement communautarien, auteur de : *The Active Society : a Theory of Societal and Political Process*. New York, Free Press, 1968.

⁷ Pour une présentation et un bilan de ces expériences, voir Arterton (1987) et Slaton (1992).

⁸ Voir par exemple le numéro de la revue *Communications*, publié en 1974 et intitulé "La télévision par câble : une révolution dans les communications sociales ?", qui traduit bien cet état d'esprit.

expérimentations sociales (*Aspasie* à Marne-la Vallée, *Claire* à Grenoble, *Telem* à Nantes)⁹, mais ces initiatives sont contrariées par la tradition qui fait de l'État l'instituteur de la vie sociale et économique.

Confronté aux limitations de la technique et à la commercialisation des réseaux câblés de télévision (devenus des outils de divertissement plus que de participation civique), le deuxième âge de la démocratie électronique n'a pas tenu ses promesses. La plupart des expériences n'ont pas conduit à l'élargissement de l'espace politique espéré et se sont souvent heurtées au désintérêt des citoyens impliqués. Cette période a toutefois favorisé une première tentative de théorisation au sein de la science politique des potentialités démocratiques des TIC¹⁰.

Les années 1990 : l'internet et la cyberdémocratie

Les années 1990 ouvrent une nouvelle phase dans la sédimentation de l'idée de démocratie électronique. Celle-ci est d'abord liée au développement très rapide – du moins dans les pays industrialisés – de l'internet. Du fait de son organisation anarchique, égalitaire et coopérative, de la diversité des formes de communication et de la liberté d'expression qu'il autorise, enfin de sa relative simplicité d'usage, l'Internet paraît non seulement offrir de nouvelles solutions aux problèmes traditionnels de la crise du politique ; il fonde également un modèle du vivre ensemble et va devenir une métaphore d'un nouvel âge du politique. Cet investissement symbolique de l'internet est favorisé par la montée en puissance de ce qu'on a pu appeler l'idéologie californienne (Barbrook and Cameron, 1996). S'inscrivant délibérément dans le mouvement de mondialisation économique et opposée à l'intervention de l'Etat, cette idéologie articule libéralisme économique et libertarisme politique autour de la figure d'un consommateur-citoyen, et valorise un individualisme créatif et hédoniste qui n'exclut pas la solidarité sociale ou la conscience écologiste de la fragilité de l'environnement naturel et de devoirs à l'égard des générations futures¹¹.

Prenant appui sur cette double mutation, la cyberdémocratie propose une nouvelle conception du politique qui ne s'organise plus autour de l'Etat-nation, mais dans un cyberspace ouvert, déterritorialisé, non hiérarchique, réflexif, dans lequel des individus pleinement autonomes nouent des relations multiples. La notion de cyberspace a donné lieu à une profusion de visions dans laquelle on peut néanmoins repérer deux courants principaux. L'un, qu'on qualifiera de communautariste, a été formulée par Howard Rheingold(1993). Théorisant l'expérience du réseau communautaire *Well* (Whole Earth eLectronic Link) de San Francisco créé à la fin des années 1980, Reinghold fait de la communauté virtuelle la cellule de base d'un nouvel âge du politique. Grâce aux possibilités interactives des réseaux informatiques, les citoyens peuvent acquérir aisément un capital social qui leur donnera un réel pouvoir d'action politique. Cette thématique de la communauté virtuelle sera reprise par de nombreux propagandistes pour être reliée à la conception habermassienne de l'espace public comme lieu fondamental du politique.

L'autre courant, davantage axé sur l'économie politique, et en ce sens plus "conservateur", est représenté par la *Progress and Freedom Foundation* à laquelle on doit la publication en 1994 de la *Magna Charta for the Knowledge Age*, esquisse d'une théorie politique¹² du cyberspace. Pour ce courant, l'information devient la ressource

⁹ Pour une présentation de ces expériences, voir le dossier consacré à la télématique de la revue *Réseaux* n° 6, avril 1984.

¹⁰ Tout particulièrement Barber (1984).

¹¹ Pour une analyse récente de la culture politique propre aux internautes, voir Norris (2001, chapitre 9).

¹² Document rédigé notamment par Esther Dyson, figure proéminente d'une régulation de l'internet favorable aux intérêts commerciaux, et Alvin Toffler, auteur de *The Third Vague* (1980) qui a popularisé l'idée d'une révolution informationnelle.

principale des économies modernes, ce qui bouleverse les structures de la société : le pouvoir n'est plus basé sur la propriété matérielle, mais sur la capacité à communiquer. Celle-ci étant mise à la portée de chacun par l'internet, l'organisation hiérarchique des systèmes politiques est ébranlée au profit de formes d'auto-organisation inventées contractuellement par les citoyens.

Dans l'un et l'autre cas, le cyberspace est perçu comme un moyen de dépassement des systèmes politiques où peut se forger une sorte de contre-société qui absorbera en retour le vieux monde politique réel. Il ne s'agit plus d'accroître la capacité de l'Etat à interagir avec la société, comme dans la vision cybernétique, ou de revitaliser le lien social entre citoyens, comme pour les partisans de la télé démocratie, mais plus radicalement de refonder le politique.

Tableau 1 : Les trois âges de la démocratie électronique

<i>Période Figures marquantes</i>	<i>Contexte socio-politique</i>	<i>Contexte technique</i>	<i>Thèmes, cadres et acteurs privilégiés</i>
1950-1960 La machine à gouverner Norbert Wiener Karl Deutsch	Sortie de la seconde guerre mondiale et guerre froide Forte intervention de l'Etat Apparition du management public	<i>Ordinateur</i> vu comme un outil puissant de calcul et de traitement des données. Systèmes informatiques centralisés.	Management efficace de l'administration. Rapport rationnel de l'Etat à la société. Conduite scientifique de l'action publique.
1970-1980 La télé-démocratie Amitai Etzioni Benjamin Barber Franck Arterton	Crise socio-politique de la fin des années 1960 et contestation des institutions politiques. Retour au local comme lieu de reconstruction du politique	<i>Réseaux câblés de télévision, puis télématiques</i> , locaux et autonomes. Interactivité.	Modernisation de la démocratie représentative. Meilleure relation entre citoyens et élus. <i>La communauté locale</i> comme laboratoire d'une démocratie forte.
1990-2000 La cyber-démocratie Howard Rheingold Alvin Toffler Esther Dyson	Contestation de l'intervention de l'Etat. Mondialisation et interrogations sur la fin des Etats-nations. Montée de l'individualisme et de valeurs libérales/libertaires	<i>Informatique distribuée</i> et mise en réseau d'ordinateurs Puis développement de <i>l'internet</i> , perçu comme un réseau ouvert, décentralisé, mondial offrant de puissantes fonctionnalités et autorisant des modes de communication non hiérarchiques .	Refondation du lien social au sein de communautés virtuelles. Le citoyen comme <i>individu pleinement autonome au sein d'un espace public mondial</i> (le village global). Le cyberspace, métaphore et moyen de l'auto-organisation politique.

VISIONS : LE CUBE DE LA DEMOCRATIE ELECTRONIQUE

Peut-on modéliser la démocratie électronique ?

Depuis quelques années, tout un courant de la littérature savante sur la démocratie électronique s'est attaché à caractériser en fonction des modèles classiques de la démocratie¹³ les formes de démocratie que pourrait entraîner l'usage des TIC et de l'internet. Arthur Edwards (1995) croise ainsi deux dimensions de la démocratie (individualiste versus collectiviste ; épistémique versus délibérative) pour distinguer trois versions de la démocratie électronique : une version populiste, une version libérale, une versions républicaine. Jens Hoff (2000) dérive des conceptions traditionnelles de la citoyenneté (libérale, républicaine, communautariste, radicale) quatre modèles de démocratie électronique : les modèles consumériste, élitiste, néo-républicain et la cyberdémocratie. De son côté, Jan van Dijk (2000), en prenant en compte les finalités (démocratie représentative ou directe) et les moyens (formation de l'opinion ou prise de décision) privilégiés, aboutit à six modèles : légaliste, compétitif, plébiscitaire, pluraliste, participatif, libertarien. Enfin, Doug Schuller (1999) vérifie si les pratiques politiques associées à l'internet sont conformes aux critères de la démocratie proposés par Dahl. Ce type d'approche est fécond en ce qu'il rappelle les questions fondamentales auxquels toute organisation politique s'efforce de répondre – la nature de l'individu, ce qui signifie le vivre ensemble, le rapport entre l'individu et la collectivité – et la variété d'arrangements que propose la formule démocratique pour répondre à ces questions.

La perspective que j'ai adoptée ici est quelque peu différente. Il est encore trop tôt pour raisonner en termes de modèles purs. Les usages politiques de l'internet sont encore très évolutifs et il est difficile d'anticiper les effets que leur combinaison avec les institutions existantes produiront. Les expériences de démocratie électronique ne concernent en général qu'un aspect particulier des systèmes politiques actuels et ne proposent pas de modèle global. Le discours même sur la démocratie électronique est hétérogène et relève de logiques multiples, parfois contradictoires. De cet ensemble de pratiques et de visions, il est malaisé de dégager, même tendanciellement, des formes pures de démocratie électronique. Mon propos n'est donc pas de proposer une typologie additionnelle de la démocratie électronique, mais de mettre en évidence les axes autour desquels l'idée et les pratiques de démocratie électronique se construisent.

L'analyse du discours sur la démocratie électronique montre que celui-ci s'organise autour de trois questions principales – l'information des citoyens; le débat et la discussion; la délibération et la prise de décision publique – qui renvoient chacune à un des problèmes majeurs du fonctionnement des systèmes politiques actuels (respectivement : le manque de transparence du jeu politique, l'étroitesse ou la fermeture de l'espace public, la marginalité des citoyens dans les processus de décision).

Ces trois axes structurent également nombre de projets et expériences de démocratie électronique. On peut alors représenter graphiquement ces projets et expériences dans un espace à trois dimensions. Si l'on gradue chaque dimension en fonction des réalisations engagées ou envisagées, on obtient des parallélépipèdes qui donnent une image de l'orientation privilégiée, leur taille indiquant l'intensité des actions entreprises. Ainsi, en appliquant ce schéma aux applications de l'internet mises en œuvre par diverses municipalités européennes et américaines, j'ai pu comparer leurs différentes approches (la ville de verre, la

¹³ Notamment à partir du travail de modélisation de la démocratie de Held (1987).

place publique, la cite participative)¹⁴. Mais, aussi mettre en évidence combien l'idéal du cube de la démocratie électronique (qui correspond à une situation dans laquelle les citoyens sont parfaitement informés, participent pleinement aux débats de la cité et sont étroitement associés aux décisions municipales) est difficile à atteindre.

L'axe de l'information : du citoyen éclairé à la démocratie de la transparence

Le premier axe du discours sur la démocratie électronique concerne la nature des informations dont disposent les citoyens. Il renvoie à l'idéal du citoyen éclairé cher aux philosophes libéraux tels que Thomas Jefferson: pour prendre de bonnes décisions et participer à part entière au processus démocratique, les citoyens doivent être complètement informés¹⁵. Dans cette perspective, l'internet – et particulièrement le Web – est imaginé comme un puissant outil d'information au service de la démocratie. Par rapport aux moyens d'information classiquement utilisés par les acteurs politiques (affiches, brochures, journaux, etc.), l'internet permet non seulement d'accroître, sans limite, à peu de frais et presque instantanément, la quantité d'informations fournies aux citoyens. Il est également susceptible d'améliorer la qualité de ces informations : reproduction à l'identique de documents originaux, communication de documents qui ne pouvaient jusqu'à présent être reproduits en raison de leur taille, possibilité de mener d'effectuer rapidement des tris et des investigations ciblées ou de mettre en relation des documents stockés dans des lieux différents grâce à des moteurs de recherche. Ainsi, on peut imaginer que l'ensemble des documents relatifs à un projet d'équipement public (réponses aux appels d'offres, plans détaillés, rapports d'experts, études juridiques, etc.) soit désormais aisément consultable par les habitants d'une ville.

Le discours sur la démocratie électronique prend ici appui sur une des carences des démocraties libérales actuelles. La liberté de communication est instituée comme un principe fondamental, auquel il est généralement donné une valeur constitutionnelle. Mais, si la presse jouit d'une grande liberté, le droit des citoyens à l'information – qui permet à ceux-ci d'accéder de leur propre chef aux données utilisées par les gouvernements ou les administrations – n'est pas toujours reconnu. C'est le cas de la France où ce droit est, malgré des efforts récents¹⁶, encore rudimentaire (Durieu, 1999) et où, par certains côtés, les sociétés commerciales sont soumises à une obligation de transparence (publications de données sur leur capital, leurs résultats financiers, etc.) bien plus forte que les administrations ou les organisations publiques¹⁷. Dans les pays où il existe un droit des citoyens à l'information (par exemple, Etats-Unis avec le *Freedom of Information Act* de 1964), celui-ci est parfois mal appliqué. L'accès à certaines données sensibles est arbitrairement refusé ou divers obstacles pratiques (fragilité de l'original, importance des coûts de reproduction, manque de personnel),

¹⁴ Voir mon article dans la revue *Hermès*, Vedel (2000). On peut appliquer ce schéma à la plupart des applications politiques de l'internet : partis politiques (information des militants, discussions internes, interaction entre dirigeants et militants), parlements (information des citoyens, débat parlementaire, relations entre parlementaires et électeurs), administrations publiques (information des usagers, coordination et coopération intra-administrative, participation des administrés aux décisions), etc.

¹⁵ Voir Meiklejohn (1960) qui reprend et développe cet argument.

¹⁶ Lois sur : la liberté d'accès aux documents administratifs ; informatique et libertés (accès aux données personnelles); le financement de la vie politique. Il existe également des dispositions qui permettent aux citoyens de s'informer sur les risques auxquels ils sont exposés dans le domaine de l'environnement (lois sur l'élimination des déchets, l'organisation de la sécurité civile et la prévention des risques majeurs. sur la qualité de l'air). Le projet de loi sur la société de l'information préparé par le gouvernement de Lionel Jospin prévoyait de codifier l'accès des citoyens à un ensemble de documents définis comme données publiques essentielles.

¹⁷ On notera aussi qu'à la suite de la modification en 1997 de la directive Télévision sans frontières, les citoyens européens se voient reconnaître un droit à la vision de certains événements sportifs (tels que la Coupe du monde de football) que les chaînes de télévisions sont tenues de retransmettre gratuitement.

sont invoqués pour limiter la communication de documents (Catinat et Vedel, 2000). Les possibilités techniques actuelles permettant de numériser et de mettre en ligne une somme gigantesque de données, le manque de transparence de l'action publique ne peut plus être excusé par des raisons matérielles et ne peut dès lors résulter que d'une volonté politique d'opacité ou de dissimulation.

L'axe de la discussion : de l'espace public revitalisé à la démocratie du débat

Le deuxième axe qui structure l'idée de démocratie électronique est relatif aux formes et à la qualité du débat politique. L'internet est vu comme un instrument permettant de stimuler et d'enrichir la discussion entre citoyens. L'information des citoyens n'est plus ici le problème et est même supposée bonne du fait de l'élévation du niveau général de connaissances et de l'existence de nombreux médias¹⁸. La question centrale est la création d'un espace public vigoureux et ouvert, à même d'accueillir l'expression d'idées multiples et de demandes qui ne peuvent se manifester dans le cadre institutionnel et rigide de la démocratie représentative (Melucci, 1996). Plus précisément, l'internet en rendant possible des discussions dans des forums, des messageries ou des listes de diffusion, se voit reconnaître par les défenseurs d'une démocratie électronique de nombreuses vertus susceptibles de revitaliser une véritable démocratie du débat¹⁹ :

- *c'est un lieu de liberté et d'authenticité* : chaque individu peut s'exprimer sans entrave, sur une base égalitaire, et s'engager dans des discussions plus sincères en se débarrassant de ses rôles institutionnels ou de ses images sociales (notamment grâce à l'anonymat);

- *c'est un lieu qui transcende les frontières géographiques, sociales, culturelles* : l'internet met en contact des individus de condition différente, qui sans le réseau n'auraient pas eu la possibilité matérielle d'entrer en relation. Pour nombre d'activistes de la démocratie électronique, l'internet est tout particulièrement l'outil qui permettra à une société civile internationale de se constituer pour faire contrepoids à la mondialisation des entreprises et des structures de gouvernance (Frederick, 1993).

- *c'est un lieu de compréhension mutuelle* : la diversité de ses utilisateurs fait de l'internet un lieu où l'on peut se confronter à des idées et des manières de penser nouvelles, où l'on peut partager ses connaissances, ses savoir-faire ; plus encore, l'internet permettrait à chacun d'expérimenter des rôles inédits, de se mettre dans la peau de l'autre, et de la sorte de briser ses propres limites cognitives.

- *c'est un lieu qui génère du lien social et condense des identités collectives* : par l'échange, les participants aux forums prennent conscience de leurs problèmes et intérêts communs, et ainsi de ce qui les lie. Par exemple, grâce à l'internet des communautés ethniques, défaites par l'urbanisation, les migrations, la modernisation économique pourraient retrouver leurs racines communes et se reconstituer.

- *c'est un lieu d'auto-régulation* : l'internet est perçu comme un espace de débat dont les règles sont inventées et co-produites – par ajustement mutuel, par consensus – par l'ensemble de ses participants, comme en témoigne la Net-étiquette, ce code de bonne conduite que les internautes auraient, selon une vulgate de l'histoire de l'internet très

¹⁸ Evoquant la ville numérique, Dominique Boullier écrit ainsi: «La diffusion des savoirs n'est plus l'enjeu majeur, maintenant que le niveau d'éducation général s'est élevé. C'est leur approfondissement, leur mobilisation dans la vie quotidienne de la ville, leur réinterprétation subjective qui deviennent des enjeux» (Boullier, 1999, p. 127).

¹⁹ Pour une analyse complémentaire des perceptions de l'internet comme espace public, voir Vedel (2003).

répandue, élaboré pour policer leurs échanges. L'internet est aussi présenté comme un vecteur pédagogique qui apprend le principe même de la discussion.

Cette vision d'une démocratie du débat grâce aux vertueuses communautés virtuelles que l'internet a fait apparaître n'est pas partagée avec la même intensité par tous les promoteurs de l'idée de démocratie électronique. Les multiples difficultés pratiques rencontrées par les forums de discussion (messages émanant d'une minorité de participants, prédominance de l'expression d'opinions sur le dialogue, comportements agressifs, etc.) ont été fréquemment soulignées par la littérature (Docter et Sharon, 1998 ; Dumoulin, 2002). Comme on le verra plus loin, les forums électroniques posent également des problèmes de fond autrement plus délicats.

Tableau 2 : Les axes structurants de la démocratie électronique.

	<i>La transparence</i>	<i>Le débat</i>	<i>La consultation</i>
<i>Type de citoyenneté promue</i>	Le citoyen éclairé qui s'informe	Le citoyen qui discute, échange et se confronte aux autres	Le citoyen décidant ou gouvernant
<i>Principale critique adressée à la démocratie actuelle</i>	Opacité du fonctionnement des institutions politiques Inexistence d'un véritable droit à l'information	Espace public fermé ou parasité par des intermédiaires	Les gouvernants coupés des citoyens et devenus autonomes.
<i>Sens dominant de circulation de l'information et fonctionnalités e l'internet privilégiées</i>	Descendante Sites Web Listes de diffusion	Transversale Forums Pages personnelles Courrier électronique Groupes coopératifs Liste des diffusion	Montante Courrier électronique Forums délibératifs Votes électroniques
<i>Avantages de l'internet</i>	Faible coût de stockage et de distribution de l'information Possibilités de recherches personnalisées Actualisation	Communication transversale directe qui transcende les clivages sociaux, organisationnels, géographiques et crée de l'identité Réduction des coûts de la mobilisation	Accès rapides, directs et plus informels aux élus Consultations des citoyens moins coûteuses
<i>Articulation possible avec le monde politique réel</i>	Presse	Associations	Canaux institutionnels de consultation
<i>Problèmes courants</i>	Dégradation du modèle vers la fourniture d'informations pratiques Surabondance de données inhibant la connaissance	Inégalités de participation Prépondérance de l'expression sur le dialogue Passage du débat à la décision	Capacités inégales à la formulation de demandes Sécurité, confidentialité, authenticité des communications

L'axe de la décision : de la participation aux choix publics à la démocratie de la consultation

Le troisième axe selon lequel s'organise l'idée de démocratie électronique a trait à la participation des citoyens aux décisions politiques. Il couvre un champ d'applications allant de la consultation ponctuelle des citoyens à leur intervention directe dans le processus de décision. Concrètement, il peut s'agir d'utiliser l'internet pour instaurer une relation plus étroite entre d'une part, les élus ou les fonctionnaires et d'autre part, les citoyens en mettant à profit des fonctionnalités telles que le courrier électronique (qui facilite les contacts avec les élus), les forums de discussion thématiques (où chaque citoyen peut faire connaître publiquement son opinion ou ses propositions), les questionnaires en ligne. Il peut s'agir également de développer des systèmes de vote électronique.

Dans le premier cas, l'idée de démocratie électronique s'articule à la recherche institutionnelle d'une démocratie plus participative ou consultative par la mise en place de dispositifs ou procédures associant davantage les citoyens à l'élaboration des politiques publiques (Papadopoulos, 1998; Blondiaux *et al.*, 1999): comités de quartier, référendums locaux, budget participatif, jury local de citoyens, commissions extra-municipales, conseils municipaux des jeunes ou interactifs, enquêtes publiques. Par rapport à cette ingénierie institutionnelle, l'internet peut être conçu comme un "simple" système de circulation de l'information qui se surajoute aux mécanismes ou dispositifs créés pour consulter les citoyens ou les associer aux choix publics. L'internet est alors essentiellement un facilitateur technique qui simplifie et fluidifie les contacts entre individus, leur permet d'économiser du temps, de multiplier leurs échanges. C'est par exemple dans cet esprit que la ville de Lewisham, dans la banlieue de Londres, semble utiliser l'internet : comme un outil au service d'une politique institutionnelle²⁰ qui s'appuie sur un dispositif particulièrement étoffé d'écoute des citoyens (jury de citoyens composé de seize personnes représentant la diversité de la ville pour émettre un avis sur les questions de la criminalité et de la drogue, commissions de quartiers pour débattre de problèmes locaux, panel de citoyens (1000 citoyens choisis au hasard consultés sur des décisions à prendre), groupes catégoriels (personnes âgées, Turcs, jeunes, sourds).

Mais on peut également penser que l'internet est, en soi, un vecteur politique supplémentaire générant une dynamique propre et des effets originaux²¹. Il ne serait pas seulement un moyen de communication commode entre gouvernants et gouvernés, mais créerait un canal d'expression civique qui modifierait le rapport de forces entre gouvernants et gouvernés (sans pour autant remettre en cause le principe de la démocratie représentative). Ainsi, la Ville de Bologne en Italie affichait initialement l'ambition de contribuer par Internet à la formation d'une «nouvelle fabrique démocratique» (Guidi, 1998). Trois fonctionnalités étaient mises en avant: un système sophistiqué de traitement des *mails* permettant d'aiguiller automatiquement les messages des habitants de la ville vers les personnes de la municipalité compétentes; un «espace de démocratie vivante» composé de nombreux forums de discussion; le recours à des référendums électroniques.

L'idée de démocratie électronique peut, plus radicalement, être présentée comme le moyen de réaliser une véritable démocratie directe. Cette vision, largement baignée par la conception rousseauiste du politique selon laquelle la souveraineté ne peut s'aléier et il ne

²⁰ Que le ville présente ainsi sur son site Web (www.lewisham.gov.uk/data/news/data/listens.html): « Nous ne croyons pas que le vote devrait être la seule façon par laquelle les résidents de la ville peuvent influencer les services que leur municipalité leur fournit. Nous sommes convaincus que les opinions des gens doivent jouer un rôle majeur au cours de l'élaboration des politiques municipales ».

²¹ Voir par exemple Zelwietro (1998) qui note que les sites Web politiques permettent de toucher une nouvelle audience et transforment ainsi le contenu même de l'information offerte et la façon de penser le citoyen.

peut y avoir de décision souveraine sans que chacun opine personnellement à son sujet, s'appuie sur un raisonnement en trois temps²²:

a) Il y aurait une forme optimale de la démocratie, représentée par l'agora athénienne, qui a pu être pratiquée tant que l'espace politique se réduisait à la cité.

b) La démocratie représentative est un pis-aller qui ne s'est imposé, lorsque les systèmes politiques se sont étendus sur de vastes territoires composés de millions d'individus, qu'en raison de l'impossibilité matérielle de réunir en un même lieu tous les citoyens.

c) L'internet, en permettant techniquement de consulter des millions de personnes et d'obtenir presque instantanément leur vote sur une décision, rend praticable une démocratie directe à grande échelle.

Indépendamment de la question de savoir si l'internet est bien en mesure techniquement de supporter des votes électroniques massifs²³, on peut penser que cette approche fait une lecture quelque peu hâtive des théoriciens de la démocratie représentative. Pour ceux-ci, la démocratie représentative procède moins de considérations matérielles que d'une conception du politique selon laquelle les citoyens ne sont pas également aptes à délibérer sur les affaires publiques, et l'élection n'est pas un transfert de volonté mais un mode de sélection des citoyens les plus capables.

QUESTIONS : LES FRAGILITES DE L'IDEE DE DEMOCRATIE ELECTRONIQUE

L'idée de démocratie électronique est souvent évaluée en fonction de ses conséquences supposées sur les systèmes politiques qu'elles soient positives (par exemple, meilleure participation à la vie politique, revitalisation de l'espace public) ou négatives (par exemple, accroissement des inégalités entre citoyen, contrôle social). En revanche, elle est beaucoup plus rarement interrogée du point de vue de sa possibilité. Comme le notent Fuchs et Kaze (2000, p.16-17), « les protagonistes de la cyberdémocratie directe ont fait peu d'efforts sur la plan théorique et empirique pour étudier en détails les conditions qui doivent être réunies pour transformer l'utopie d'une démocratie forte en un système politique opérationnel ». Ceci implique une critique interne de l'idée de démocratie électronique : les postulats sur lesquels elle repose sont-ils valides ou réalistes, traite-elle systématiquement et complètement les principaux problèmes que pose toute organisation politique et que les théoriciens de la démocratie ont depuis longtemps soulevés, est-elle cohérente dans l'analyse des moyens qu'elle propose ?

A la recherche du citoyen actif et éclairé

Dans son ensemble, le discours sur la démocratie électronique repose sur une conception très exigeante de la citoyenneté. A l'âge de l'hypertexte, le "bon" citoyen serait un citoyen hyperactif qui s'informe en permanence en consultant et en croisant de multiples sources, qui participe régulièrement à des débats et à des consultations, qui contacte ou contrôle constamment les élus. L'idée de démocratie électronique repose sur le postulat implicite qu'une grande partie des citoyens est désireuse de s'impliquer intensément dans la vie politique et que cette implication passe par leur meilleure information.

²² Raisonnement d'ailleurs souvent implicite.

²³ Mis à part les problèmes d'acceptabilité politique et sociale, le vote électronique se heurte au moins à trois difficultés techniques : l'authentification des électeurs, la sécurisation absolue des réseaux et ordinateurs, la confidentialité du vote. Voir mon article, Vedel (2001).

Cette vision de la citoyenneté, qui renoue avec celle des théoriciens de la démocratie du 19^{ème} siècle (Mill, Locke ou de Tocqueville), surestime sans doute l'appétence des individus pour la politique. Les travaux sur la participation politique montrent certes une constance dans l'intérêt des Français pour la politique au cours des dernières décennies, mais aussi le déclin des formes d'engagement politique contraignantes et continues – représentées par la figure sacrificielle du militant, mobilisé constamment au service d'un projet de société – auxquelles sont préférées des formes d'engagement plus flexibles, plus épisodiques, plus contractuelles, peut-être aussi plus consuméristes (Melucci, 1996 ; Perrineau, 1994)²⁴. D'un autre côté, les travaux relevant de la socio-psychologie cognitive soulignent que les citoyens sont plutôt des animaux politiques paresseux qui s'efforcent d'économiser leur énergie : une grande part de leur activité consiste non pas à rechercher plus d'information mais à mettre en œuvre des procédés pour filtrer, réduire et gérer l'information surabondante qu'ils reçoivent (Popkin et Dimock, 1999).

Les propagandistes et activistes de la démocratie électronique sont confrontés à la complexe relation entre citoyenneté et information (Dahl, 1992). Si l'information est un ingrédient nécessaire à toute démocratie, encore faut-il être capable de trier et d'évaluer l'information que l'on reçoit. Ce processus implique des cadres de référence et des jugements. Autrement dit, pour être parfaitement éclairé, le citoyen a besoin d'information mais aussi d'information sur l'information (Sartori, 1987, p.115-120). Non seulement l'internet ne résout pas ce problème mais il ajoute à la complexité de la tâche : la surabondance d'information peut provoquer l'inhibition du citoyen ou le mettre dans l'impossibilité de se décider. On peut ouvrir avec Pippa Norris une autre perspective. Plutôt que de déplorer l'insuffisante information des citoyens et leur connaissance imparfaite des affaires publiques (ce qu'elle appelle *the civics fallacy*), plutôt que de se satisfaire d'une vision limitée de la citoyenneté dans laquelle les électeurs se "bricolent" des représentations approximatives de la politique (*the relativist fallacy*), ne faut-il pas davantage s'intéresser au niveau de connaissances pratiques indispensable pour être pleinement un citoyen ? (Norris, 2000, p. 208 et suiv.).

Par ailleurs, dès lors qu'il est raisonnable de penser que tous les citoyens ne souhaitent pas s'impliquer activement dans la vie politique, comment concilier l'apathie des uns et l'activisme des autres ? Comment également favoriser chez les citoyens le plus actifs des attitudes de soumission et cette culture civique mixte sans lesquelles selon Almond et Verba une démocratie ne peut fonctionner ? Pour les théoriciens de la démocratie représentative, cette tension structurelle est résolue par l'élection générale périodique conçue à la fois comme moment de rassemblement entre citoyens actifs et citoyens passifs et comme moyen pour dépasser le conflit et installer, pour une certaine période, un ordre social permettant au gouvernement de gouverner. L'idée de démocratie électronique, elle, n'apporte pas de réponse à ce problème. Elle postule un état de politisation permanent qui, d'une part, est de nature à exclure durablement les citoyens les moins actifs et, d'autre part, mine potentiellement la sujétion des citoyens les plus actifs en les exposant plus fréquemment à des situations de déception et en multipliant les opportunités de conflit (Fuchs and Kaase, 2000).

Le mythe de la transparence politique

L'exigence de transparence de l'action publique est inhérente à la démocratie. Elle en est tout à la fois la condition, le moyen et la fin. Elle permet d'abord de vérifier le respect des principes mêmes de la démocratie et des règles constitutives du contrat social, à commencer par l'égalité de chaque individu devant la loi. Elle correspond à un droit de contrôle de la

²⁴ Comme le rappelait Jean-Luc Parodi, ne peut-on considérer que celui ou celle qui veut préserver une partie de son temps pour se cultiver, écouter de la musique, ou tout simplement aimer, est tout autant que le militant un bon citoyen? Conclusion du Colloque *Les parlements dans la société de l'information*, CEVIPOF-Sénat, Paris, 17-18 novembre 1999.

société civile sur le système politique en permettant à chaque citoyen de se faire une opinion sur l'activité des élus. On peut également penser que la transparence améliore la qualité des processus de décision : elle favorise la mobilisation de groupes dont les intérêts peuvent être menacés, aide la critique à se construire en lui donnant des aliments, oblige souvent l'administration à affiner ses arguments ou à amender ses orientations (Sclove, 1995). A l'inverse, l'opacité est réputée protéger un pouvoir arbitraire que ne borne aucune règle, le fait du prince, ou dissimuler l'action de groupes poursuivant leurs intérêts particuliers (Neveu, 1997).

La démocratie électronique espère concourir à une plus grande transparence de l'action gouvernementale : en fournissant un puissant, et relativement peu coûteux, outillage de stockage et de distribution de l'information, elle semble rendre caducs les arguments matériels qui servent aux administrations à empêcher l'accès aux documents publics. Pour autant, la question de la transparence n'est pas complètement résolue. En premier lieu, l'internet ne lève pas tous les obstacles – notamment cognitifs et sociaux – qui font que certains groupes sont plus capables que d'autres d'accéder aux données qui fondent l'action publique. Ceux-là ne disposent pas seulement d'un surcroît de ressources financières, mais aussi d'une plus grande capacité à identifier, à localiser et à traiter l'information pertinente qui repose sur des liens patiemment tissés avec tel ou tel secteur de l'appareil administratif. On peut même penser que l'internet peut être, intentionnellement ou par dérive, un instrument d'opacité : en augmentant la quantité de données fournies aux citoyens, on handicape ceux qui sont les moins bien équipés pour gérer un surplus d'informations.

Une véritable transparence de l'action administrative implique en second lieu un réaménagement du rapport de l'Etat à la société civile. L'opacité que l'administration entretient si souvent tient à sa subordination à l'autorité politique (juridiquement, l'administration n'a pas de comptes à rendre directement aux citoyens) et aux principes de généralité et d'égalité qui organisent son fonctionnement (l'administration ne peut apporter de réponses personnalisées aux requêtes que lui présentent les citoyens). En outre, la quête d'une gestion rationnelle et efficace de l'action publique génère de l'opacité (Muller, 1990). Pour mieux agir sur la société, l'Etat se fragmente en unités spécialisées, multiplie les niveaux d'intervention, noue des relations avec un nombre croissant de partenaires, technicise ses modes opératoires. En d'autres termes, pour mieux servir le public, l'Etat devient une machine de plus en plus complexe et de moins en moins intelligible au public. La recherche d'un fonctionnement plus démocratique de l'action publique peut même entrer en contradiction avec l'exigence – tout aussi démocratique – de transparence dès lors qu'elle se traduit par une profusion de règles de procédure, que seuls des spécialistes peuvent maîtriser.

Plus fondamentalement, on peut se demander avec Jean Leca (2001) si le souhait d'une plus grande transparence ne procède pas d'une vision naïve de l'action politique puisqu'il revient à exiger « d'une partie à un débat qu'elle abandonne tout comportement stratégique en fournissant par avance à l'adversaire tous les arguments la convainquant d'être en tort et, de ce fait, la mettant effectivement dans son tort ». Jouer de l'ombre et de la lumière a été de tout temps un moyen de l'action politique, et peut-être encore plus aujourd'hui dans des sociétés où les médias exercent un empire important.

La démocratie réduite au débat

Le discours sur la démocratie électronique tend à donner une importance considérable au débat et à la discussion au point de donner l'impression que la démocratie se réduit à la possibilité d'une place publique. Comme émerveillés par les millions de dialogues qui se nouent par l'internet, certains activistes de la démocratie électronique adoptent une vision

rudimentaire de ce qu'est, ou devrait être, un débat dans une démocratie, négligeant presque entièrement sa dimension politique.

Posée comme valeur cardinale de la démocratie électronique, la liberté d'expression fait fréquemment l'objet d'une définition très extensive. Comme pourrait le faire penser l'affaire Yahoo²⁵, les défenseurs les plus radicaux de la liberté d'expression sur l'internet ne se rangent pas du côté de la conception du 1^{er} amendement de la Constitution américaine, préférant la définition communautaire et plus relativiste de la liberté d'expression que celle-ci propose à la définition républicaine qui prévaut en France. Ils adhèrent à une conception de la liberté d'expression intégrale, qui refuse toute limitation, exaltant l'individu et ignorant le groupe social auquel celui-ci peut appartenir. Dans ce schéma, aussi bien le rapport à l'Autre que la relation entre sphère publique et sphère privée ne sont pas pensés. Dès lors, il importe peu de savoir comment il est possible de mener, en l'absence d'un référentiel commun minimal, une véritable discussion ou comment une raison collective peut se construire si chacun a individuellement raison. Le débat se réduit à une sorte de marché aux idées.

Une autre faiblesse du discours sur la démocratie électronique lorsqu'il aborde la question du débat tient au peu d'attention qu'il accorde à ce qui fait que celui-ci est, ou n'est pas, démocratique. En dehors de l'affirmation du principe d'une égalité entre les participants, on trouve peu de réflexions sur les phénomènes de domination, de disqualification, de manipulation qui peuvent exister lors d'une discussion. Par exemple, les tenants de la démocratie électronique s'interrogent rarement sur les contraintes ou les effets qui découlent du caractère écrit des forums de discussion alors même qu'on sait qu'une partie non négligeable de la population maîtrise mal le langage écrit.

Enfin, focalisé sur la discussion publique, le discours sur la démocratie électronique dit encore peu de choses sur les moyens et procédures qui permettent aux citoyens d'aller au delà de l'échange et de la confrontation de leurs opinions pour parvenir à des décisions. C'est d'un côté les mécanismes de la délibération qui sont ignorés – même par les partisans du vote électronique qui bien souvent plaquent un appareillage technique sur les systèmes de décision ou de vote existants sans s'interroger sur les conséquences qu'il pourrait avoir²⁶. Comment, par exemple, peut-on s'assurer lors d'un débat électronique qu'un problème soit examiné en profondeur, que toutes les options soient étudiées, que la prise de décision échappe à l'émotion? Les partisans de la démocratie électronique font à cet égard peu de propositions originales, sauf à reprendre l'ingénierie finalement très sophistiquée qu'a su bâtir la démocratie représentative parlementaire en deux siècles de pratique (bicaméralisme, examen en commission, débat public, amendements, navette, etc.)²⁷. D'un autre côté, c'est la question de l'articulation entre l'espace public et les institutions politiques qui est omise. Ainsi que l'a noté justement Melucci (1989, p.76-78), l'espace public doit être par nature autonome (et dans son esprit pluriel) pour remplir pleinement sa fonction expressive, mais des points de contact avec le système politique doivent également exister afin que celui-ci opérationnalise les demandes de la société civile.

²⁵ Cette affaire a opposé devant les tribunaux français Yahoo, un moteur de recherche américain sur l'internet et diverses associations françaises lui reprochant de donner accès à des services mettant aux enchères des objets nazis.

²⁶ Par exemple, les systèmes de vote électronique actuellement expérimentés en France autorisent en général le vote blanc tout en supprimant les votes qui, dans un système papier, seraient considérés comme nuls. Dès lors, ils ouvrent la possibilité d'un vote protestataire qui pourrait se compter sans être, comme c'est le cas actuellement, assimilé à une erreur ou une mauvaise manipulation des électeurs.

²⁷ Il existe toutefois un courant de recherche portant sur le travail coopératif médiatisé par l'informatique (*Computer Supported Collaborative Work*). Mais celui-ci relève d'une logique plus managériale que politique (il ne s'agit pas de savoir comment des conflits peuvent être résolus, mais comment on peut économiser son temps).

Une société sans médiateurs ?

Le discours sur la démocratie électronique tend à considérer que les corps intermédiaires – notamment les partis, les syndicats et les médias – pervertissent le fonctionnement des systèmes politiques. Placés entre les gouvernants et les gouvernés, ils parasiteraient la communication entre les uns et les autres et déformeraient en fonction de leurs propres intérêts (à commencer par leurs objectifs de survie ou de croissance) l'expression des citoyens. Le discours sur la démocratie électronique rejoint ici une critique très ancienne, et parfois populiste, de la démocratie représentative tout en s'alimentant d'une contestation plus contemporaine du rôle des syndicats et des médias. Les premiers sont volontiers assimilés à des organes gestionnaires intégrés dans des structures néo-corporatistes de gouvernance et assurant davantage la stabilité du système politique que la défense des salariés. Les seconds sont accusés de travestir la réalité, d'exclure la représentation des points de vue contestataires et finalement de participer à la consolidation de l'ordre social. A l'inverse, l'internet serait censé contourner ces médiateurs en favorisant une libre coordination des citoyens et la remontée sincère de leurs doléances, et en offrant un système d'information alternatif, sans filtrage et mettant fin à la passivité des récepteurs.

Mais, en critiquant les corps intermédiaires, le discours sur la démocratie électronique fait l'impasse sur plusieurs questions importantes liées aux fonctions de la médiation.

D'abord celle de *l'agrégation* des intérêts particuliers en revendications collectives et de leur *hiérarchisation* en programmes d'action. On sait la difficulté que les partisans de la démocratie directe et des référendums ont à résoudre cette difficulté, sauf à faire l'hypothèse peu réaliste que les problèmes que le système politique est amené à traiter sont indépendants les uns des autres et que les préférences des individus sont disjointes (Lacy et Niu, 2000). De plus, dans cette logique, la mobilisation politique est assimilée à un problème essentiellement instrumental, sans dimension psychologique ou symbolique: l'internet est censé produire quasi-automatiquement de l'action collective dès lors qu'il en diminue les coûts (financiers ou en temps).

En second lieu, les instances de médiation fournissent *des cadres de référence et d'interprétation* qui réduisent l'abondance de l'information que les citoyens ont à gérer. Si les médias déforment assurément la réalité, ils effectuent aussi un travail de simplification et de traduction qui facilite le déchiffrement d'un réel complexe. De la même façon, les partis fournissent des lectures du monde²⁸. En outre, comme obnubilé par l'instantanéité des outils de communication, le discours sur la démocratie électronique ne prend pas en compte l'inscription dans le temps de la vie politique et n'aborde ni la question de la socialisation ni celle de la mémoire politique. On a l'impression que les citoyens de l'âge électronique entrent en contact avec le système politique avec une culture et un stock d'expériences et de savoir-faire déjà là mais sans qu'on sache comment ceux-ci se sont constitués et de quelle façon leur transmission a été assurée.

La *sélection et la formation des gouvernants* – fonction traditionnellement reconnue aux partis et que remplissent également d'autres corps intermédiaires – est un dernier point d'ombre dans l'idée de démocratie électronique. Le statut des gouvernants n'est pratiquement jamais abordé et l'on ne sait pas trop bien si ceux-ci seraient des fonctionnaires au service d'une population constamment décidante ou des délégués citoyens dont le mode de désignation reste à déterminer.

L'observation des usages de l'internet oblige toutefois les partisans de la démocratie à se saisir de la question de la médiation dans la mesure où le réseau fait apparaître de nouveaux médiateurs (moteurs de recherche, portails d'information, fournisseurs d'information). De

²⁸ On peut ainsi analyser les mécanismes d'identification partisane comme une recherche de raccourcis cognitifs : l'étiquette dont se prévaut un candidat renseigne sur son orientation sans qu'on ait besoin de lire en détail son programme et ses prises de position.

surcroît, l'activisme high-tech est surtout le fait d'individus bien intégrés dans le processus politique (Janda *et al.*, 1999). On peut se demander si certains d'entre eux, mettant à profit leurs compétences sociales, ne sont pas progressivement en train d'acquérir une place centrale dans la production et l'organisation de l'information électronique ainsi que dans la régulation de l'internet au point de constituer une techno-structure (Godeluck, 2002), voire une nouvelle petite bourgeoisie numérique, qui défend ses propres objectifs et l'auto-promotion de ses membres actifs.

CONCLUSION : PUISSANCE DE LA TECHNIQUE, IMPUISSANCE DES HUMAINS ?

La démocratie électronique est encore une idée adolescente, idéaliste et parfois oublieuse de l'histoire. De par ses origines, elle apparaît comme une pensée composite qui s'est constituée par strates successives – de la machine à gouverner au cyberspace politique en passant par la télé-démocratie – et qui mêle de façon éclectique divers courants théoriques réinterprétés à l'aune des valeurs post-matérialistes du 21ème siècle. De par les multiples directions qu'elle propose – une plus grande transparence de l'action politique, la revitalisation de l'espace public, l'association étroite des citoyens aux processus de décision – elle témoigne de la complexité et de la flexibilité de la formule démocratique. On pourrait dire que la démocratie électronique, c'est une sorte de cocktail démocratique mêlant une dose d'agora athénienne, un peu de Rousseau, un zeste de Jefferson, un soupçon de Mill, le tout mélangé avec de l'idéologie libérale/libertaire californienne.

Toutefois, dans la recherche d'une forme d'organisation politique qui se situerait quelque part entre une démocratie représentative fatiguée et une démocratie directe utopique, (et qu'on appellera, suivant les projets, démocratie participative, démocratie active ou démocratie participative), l'idée de démocratie électronique présente un caractère spécifique : elle prétend apporter une réponse technique – l'internet – à la crise du politique. Là est à mes yeux la raison de l'attrait qu'elle exerce mais aussi de sa fragilité. Comment ne pas être séduit par un discours qui prétend compenser l'impuissance des humains par la puissance de machines ? Mais d'un autre côté, la technique ne peut que ce que les humains peuvent ou veulent faire (Vedel, 1994). Multiplier les sources d'information n'accroît pas les capacités cognitives des individus. Fluidifier la circulation de l'information ne crée pas la transparence tant que l'opacité reste une ressource stratégique. Discuter entre citoyens du monde n'est qu'un agréable échange si l'on ne sait pas construire une décision collective. Comme l'a montré il y a presque un demi-siècle Jacques Ellul²⁹, toute innovation technique qui s'efforce de résoudre des problèmes existants génère des problèmes nouveaux. Les médiateurs qu'on pensait contourner réapparaissent sous des formes inédites, l'espace public qu'on voulait revitaliser se fragmente, la transparence qu'on espérait devient surveillance.

²⁹ Dans *La technique et l'enjeu du siècle* dont une 2eme édition remaniée en 1960 a été publiée en 1990 par les Editions Economica.

ANNEXE : SITES WEB AXES SUR LA DEMOCRATIE ELECTRONIQUE AYANT SERVI DE BASE A L'ANALYSE

Abolish Politicians Website (www.users.globalnet.co.uk/~skoyles/demo.htm).

The Center for Living Democracy (www.livingdemocracy.org).

Charter88, Unlocking Democracy (www.charter88.org.uk).

Democracies Online Newswire (www.e-democracy.org/do).

Démocratie active (www.democratieactive.org).

The Democracy Trust (www.thedemocracytrust.org.uk).

Demos (www.demos.co.uk).

Digital Governance (www.cddc.vt.edu/digitalgov).

Ekos, Rethinking Citizen Engagement (www.ekos.com/studies/citizen.asp)

Electronic Frontier Foundation

Forum mondial sur la démocratie électronique (www.issy.com/e-democratie/).

Fr@terNet, plate-forme internet des associations, (www.fraternet.org).

Hansard Society (www.hansard-society.org.uk).

Internet Democracy Project (www.internetdemocracyproject.org).

Iris, Imaginons un réseau internet solidaire (www.iris.sgdg.org)

Policy (www.policy.com).

PoliticsOnline (www.politicsonline.com)

Politique digitale, (version française du site allemand Politik Digital) (www.politique-digitale.fr)

Place publique, le site des initiatives citoyennes (www.place-publique.fr)

Quorum – The Democracy Project (www.democracyproject.org).

Transfert, (www.transfert.net). Site désormais fermé.

True Democracy Forum (www.tdf.uk.com/tdfrightcolumn.htm).

Uzine, le minirézo (www.uzine.net).

Veille européenne et citoyenne sur les autoroutes de l'information et le multimedia (www.vecam.org).

Wired (www.wired.org)

REFERENCES

- ABRAMSON J.B., ARTERTON F.C. and ORREN, G.R., *The Electronic Commonwealth : The Impact of New Media Technologies on Democratic Politics*. New York, Basic Books, 1988.
- ALMOND Gabriel et VERBA Sidney. *The Civic Culture: Political Attitudes and Democracy in Five Nations*. Princeton, Princeton University Press, 1963.
- ARTERTON Franck Christopher, *Teledemocracy: Can Technology Protect Democracy?*. Newbury Park, Sage, 1987.
- BARBER Benjamin, *Strong Democracy: Participatory Politics for a New Age*. Berkeley, University of California Press, 1984.
- BARBER Benjamin, "Three Scenarios for the Future of Technology and Strong Democracy", *Political Science Quarterly*, Vol. 113, n°4, 1998-99, p.573-589.
- BARBROOK Richard and CAMERON James, "The Californian Ideology", Communication présentée à la conférence *EURICOM*, Piran, Slovénie, 10-14 avril 1996.

- BLONDIAUX Loïc *et al.* (dir.), *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*. Paris, PUF, 1999.
- BOULLIER Dominique, *L'urbanité numérique. Essai sur la troisième ville en 2100*. Paris, L'Harmattan, 1999.
- BRETON Philippe, *L'utopie de la communication*. Paris, La Découverte, 1992.
- BRETON Philippe et PROULX Serge, *L'explosion de la communication*. Paris, La Découverte/ Montréal, Boréal, 1993.
- BURNHAM David, *The Rise of the Computer State*. New York, Random House, 1983
- CATINAT Michel and VEDEL Thierry, "Public policies for digital democracy", in JACKER K. and van DIJK J. (eds), *Digital Democracy: Issues of Theory and Practice*. London, Sage, 2000, p. 184-208.
- Communications*. Dossier consacré à "La télévision par câble : une révolution dans les communications sociales ?", n° 21, 1974.
- DAHL Robert A., *Democracy and its Critics*. New Haven, Yale University Press, 1989.
- DAHL Robert, "The problem of civic competence", *Journal of Democracy*, 3 (4), October 1992, p. 45-49.
- DELANOI Gil, "Démocratie, le mot et le critère", *Esprit*, n° 240, 1998, p. 60-73.
- DOCTER Sharon and DUTTON William H., "The First Amendment on Line. Santa Monica's Public Electronic Network" , in TSAGAROUSIANOU Roza, TAMBINI Damian and BRYAN Cathy, *Cyberdemocracy. Technology, Cities and Civic networks..* London, Routledge, 1998, p. 125-151.
- DUMOULIN Marc, "Les forums électroniques: délibératifs et démocratiques?", in MONIERE Denis, *Internet et la Démocratie*. Québec, Monière et Wollank Editeurs, 2002, p. 141-157.
- DURIEU Emmanuel, *Droit de la communication*. Paris, LGDJ, 1999 (3eme édition).
- EDWARDS Arthur R., "Informatization and Views of Democracy", in DONK W. B. H. J. van de, SNELLEN I. Th. M. and TOPS P. W. (eds). *Orwell in Athens. A Perspective on Informatization and Democracy*. Amsterdam, IOS Press, 1995, p. 33-49.
- ETZIONI Amitai, *The Active Society : a Theory of Societal and Political Process*. New York, Free Press, 1968.
- FREDERICK Howard "Computer Networks and the Emergence of Global Civic Society" in HARASIM Linda M. (ed.), *Global Networks. Computers and International Communication*. Cambridge (Mas.), The MIT Press, 1993, pp. 283-295.
- FUCHS Dieter and KAASE Max, "Electronic Democracy", Communication présentée au 17eme Congrès Mondial de l'Association internationale de Science Politique, Québec, 1-6 Août 2000.
- GODELUCK Solveig, *Géopolitique d'Internet*. Paris, La Découverte, 2002.

- GROSSMAN Lawrence K., *The Electronic Republic. Reshaping Democracy in the Information Age*. New York, Viking (20th Century Fund), 1995.
- GUIDI Leda, "Virtual Communities and Information Society: The Iperbole Civic Network in Bologna", Communication aux *Rencontres Péricle's*, Bruxelles, 23 mai, 1998.
- HAGEN Martin, "A Road to Electronic Democracy? Politik, Politische Theorie und der Information Superhighway in den USA". In KLEINSTEUBER Hans H. (ed.), *Der "Information Superhighway"*. Opladen, Westdeutscher Verlag, 1996, p. 63-85.
- HELD David, *Models of Democracy*. Cambridge, Polity Press, 1987.
- HOFF Jens, HORROCKS Ivan and TOPS Pieter (eds), *Democratic Governance and New Technology: Technology Mediated Innovations in Political Practice in Western Europe*. London, Routledge, 2000.
- HUDON Raymond, "Politics by other means. The Internet and the promise of enhanced democracy", Paper presented at the *Panamerican Colloquium: Cultural Industries and Dialogue Between Civilizations in the Americas*. UQAM, Montréal, September 17-19, 2001.
- JAMOUS Haroun et GREMION Pierre, *L'ordinateur au pouvoir. Essai sur les projets de rationalisation du gouvernement des hommes*. Paris, Seuil, 1978.
- JANDA Kenneth, BERRY Jeffrey M. and GOLDMAN Jerry, *The Challenge of Democracy. The Essentials*. Boston (MA): Houghton Mifflin Company, 1999 (6eme édition).
- KUBICEK Herbert and WAGNER Rose, "Community Networks in a Generational Perspective", Communication à l'atelier Designing Across Borders: The Community Design of Community Networks, *Participatory Design Conference*, Seattle Washington, 12-14 novembre 1998.
- LAUDON Kenneth, *Communication Technology and Democratic Participation*. London, Sage, 1977.
- LACY Dean et NIOU Emesron M.S., "A Problem with Referendums", *Journal of Theoretical Politics*, 2000, 12, p. 5-31.
- LECA Jean, *Pour(quoi) la philosophie politique. Petit traité de science politique*. Paris, Presses de Sciences Po, 2001.
- MEIKLEJOHN Alexander, *Political Freedom: The Constitutional Powers of People*. New-York, Harper, 1960.
- MELUCCI Alberto, *Challenging Codes: Collective Action in the Information Age*. Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- MEYNAUD Jean, *La technocratie, mythe ou réalité*. Paris, Payot, 1964.
- MOGENS H. Hansen, *La démocratie athénienne. A l'époque de Démosthène*. Paris, Les Belles Lettres, 1993
- MULLER Pierre, *Les politiques publiques*. Paris, PUF, 1990.
- NEVEU Erik, *Une société de communication?* Paris, Editions Montchrestien, 1997 (2eme ed.)

- NORRIS, Pippa. *A Virtuous Circle. Political Communications in Postindustrial Societies*. Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- NORRIS Pippa. *Digital Divide. Civic Engagement, Information Poverty, and the Internet Worldwide*. Cambridge: Cambridge University Press, 2001.
- PAPADOPOULOS Yannis, *Démocratie directe*. Paris Economica, 1998.
- PERRINEAU Pascal (dir.), *L'engagement politique, déclin ou mutation?* Paris, Presses de Sciences-Po, 1994.
- POPKIN Samuel L. and DIMOCK Michael A., "Political Knowledge and Citizen Competence", in: Stephen L. Elkin and Karol Edward Soltan (eds). *Citizen Competence and Democratic Institutions*. University Park (PA): The Pennsylvania State University Press, 1999, p. 117-146.
- POSTER Mark, "Cyberdemocracy: Internet and the Public Sphere", in PORTER David (ed.), *Internet Culture*. London: Routledge, 1997, pp. 201-218.
- RHEINGOLD Howard, *Communautés virtuelles*. Paris, Addison-Wesley, 1995 (1^{er} édition américaine 1993).
- RODOTA Stefano, *La démocratie électronique. De nouveaux concepts et expériences politiques*. Rennes, Editions Apogée, 1999
- ROUSSEAU Dominique (dir.), *La démocratie continue*. Bruxelles, Bruylant/ Paris, LGDJ, 1995.
- SARTORI Giovanni, *The Theory of Democracy Revisited*. Chatham, New Jersey, Chatham House Publishers, 1987.
- SCHULER Doug, "How do we institutionalize democracy in the electronic age", *Communication & Strategies*, n° 31, 1999, p. 79-91.
- SHEER Léo, *La démocratie virtuelle*. Paris, Flammarion, 1994
- SMITH Marc A. and KOLLOCK Peter (eds). *Communities in Cyberspace*. London, Routledge, 1999.
- SLATON Daryl C., *Televote. Expanding Citizen Participation in the Quantum Age*. New-York, Praeger Publishers, 1992.
- TRUDEL Pierre et al., *Droit du cyberspace*. Montréal, Les Editions Thémis, 1997.
- VEDEL Thierry, "Introduction à une socio-politique des usages", in VITALIS André (dir.), *Médias et nouvelles technologies de communication. Pour une socio-politique des usages*. Rennes: Editions Apogée, 1994, p.13-35.
- VEDEL Thierry, " L'internet et les villes: trois approches de la citoyenneté ". *Hermès*, n°26-27, 2000, p. 247-262.
- VEDEL Thierry. " Le vote électronique ", in PERRINEAU Pascal et REYNIE Dominique (dir.), *Dictionnaire du vote*. Paris, PUF, 2001, p. 402-404.
- VEDEL Thierry, "Political Communication in the Age of the Internet". *Political Communication in a New Era. A cross-national perspective*, in Maarek Philippe J. and Wolfsfeld Gadi London, Routledge, 2003, p. 41-59.

ZELWIETRO, Joseph. "The Politicization of Environmental Organizations through the Internet". *The Information Society*, 1998, 14, pp. 45-56.